SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1873

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 1893

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1892

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13. QUAI VOLTAIRE, 13

1893

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

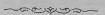
PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 1893





COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1892



SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
13, QUAI VOLTAIRE, 13

1893

FONDATEUR.

M. DE LAMABQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ:

M. Lefébure, ancien sous-secrétaire d'État aux Finances.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRÉSIDENT:

M. Bérenger, membre de l'Institut, sénateur, membre du Conseil supérieur des prisons.

VICE-PRÉSIDENTS:

MM. Gomot, ancien ministre de l'agriculture, sénateur. La Caze, ancien sénateur.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL:

M. P. DE BOUTAREL, publiciste, chargé de la publication du compte rendu inextenso des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

TRÉSORIER :

M. PAUL DELTOUR, ancien directeur d'agence au Crédit Lyonnais.

MEMBRES DU CONSEIL

MM. BARDOUX, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur.

BOBIERRE DE VALLIÈRE, ancien magistrat.

DELAIRE, secrétaire général de la Société d'économie sociale.

Le Comte de Laubespin, sénateur.

MAURICE FAURE, député.

EDOUARD MILLAUD, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.

Dr Motet, médecin de la Petite Roquette.

Dr Thulié, ancien conseiller municipal.

DE VOISINS LAVERNIÈRE, sénateur.

DE Monléon, avocat.

Dames patronnesses:

Mmes Audin du Ménil, rue Denfert-Rochereau, 54.

Bérenger (René), rue d'Anjou, 9.

Bobierre de Vallière (Alfred), rue de Rennes, 73.

Detourbet, château de Vantoux, (Côte-d'Or).

Dufresne, rue Boissy-d'Anglas, 23.

Dupuy, inspectrice générale des prisons, rue Poisson, 40.

Margain, rue Lécluse, 14.

A. Renout, rue Bellefond, 35.

Médecin des Asiles d'hommes :

M. le Dr Paul Archambaud, boulevard Saint-Germain, 16.

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Chef de bureau : M. G. VENTENAT.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice: MIle BELLINI.

Directeur de l'atelier de brochage : M. MAIGE.

Asile des hommes, rue de la Cavalerie, 4 bis.

Directeur: M. CROCICCHIA.

Asile des libérés conditionnels, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directeur : M. LASENNE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS.

Assemblée Générale du 17 Mars 1893.

Présidence de M. BÉRENGER

MEMBRE DE L'INSTITUT

SÉNATEUR

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

La seance est ouverte à cinq heures.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. de Boutarel, secrétaire général de la Société, qui lit le compte rendu suivant :

MESSIEURS,

Le nombre de nos patronnés ne s'est élevé qu'à 3,296 en 1892. C'est 1,030 de moins qu'en 1891. Je me hâte d'ajouter que cette diminution ne provient ni du ralentissement de notre activité, ni d'une réduction dans les demandes de secours qui nous sont adressées. Si quelqu'un avait la patience de poursuivre une enquête à cet égard dans nos bureaux, il y verrait tous les jours, de 9 à 11 heures du matin, plus de libérés qu'il ne nous est permis d'en patronner, et un personnel si zélé à leur venir en aide, que son bon vouloir n'a d'autres limites que celles de notre caisse.

C'est à ce manque de proportion entre nos ressources et notre désir de bien faire, qu'il faut reprocher la prudence avec laquelle votre Conseil a cru devoir agir au cours du dernier exercice écoulé, afin de ne trop abuser ni de la bienveillance administrative, ni de la charité privée.

Il n'est guère possible d'imaginer de situation plus cruelle. Ici,

des malheureux qui font appel à notre humanité; là, des crédits ministériels et des souscripteurs que nous ne pouvons importuner que dans une certaine mesure; et, entre ces deux termes en constante contradiction, vos infortunés mandataires, dont le sort inévitable est de mécontenter les uns par ses refus ou les autres par des demandes trop répétées.

Déjà, en 1891, nous avions poussé l'audace jusqu'à nous endetter de près de 10,000 francs. Nos bonnes intentions nous avaient sauvés: l'Administration pénitentiaire nous était venue en aide pour combler ce déficit. N'en était-il pas résulté implicitement pour nous l'obligation de surveiller plus rigoureusement notre budget? Quelque douloureux qu'il soit de régler sa bienfaisance sur ses recettes, nous avons dû nous résigner à des mesures d'économie, qui, fort heureusement, n'ont pas porté atteinte à notre patronage utile. C'est plutôt aux sujets donnant peu d'espoir de relèvement que les refus d'admission ont eu la bonne fortune de s'adresser. Nous devons le penser, puisque les patronnés ayant tiré profit de notre intervention sont plus nombreux qu'en 1891, avec un effectif annuel sensiblement inférieur.

N'est-il pas à supposer aussi que l'expérience a développé la perspicacité de notre personnel, qui, devenu plus physionomiste, se laisse moins, sans doute, que par le passé envahir par les nonvaleurs? Nous en avons certainement encore reçu depuis un an, et nous en recevrons toujours, c'est inévitable. Comme le philosophe Malebranche, nous tendons à la perfection sans jamais y prétendre. L'infaillibilité ne nous est pas accessible. Néanmoins les améliorations ne cessent de se produire. Que de chemin parcouru depuis einq ans! Un nouvel asile construit, nos anciens établissements assainis, le nombre de nos patronnés presque doublé, le service de la libération conditionnelle assuré, l'assistance par le travail fonctionnant conjointement avec le patronage, la règle et la méthode si scrupuleusement observées dans nos bureaux, que souvent les services publics y trouvent instantanément de précieuses indications, voilà ce que nous avons pu faire en si peu de temps, grâce à votre concours incessant, à l'appui de l'Administration pénitentiaire et aussi des Conseils généraux des départements.

Cette constante et universelle sollicitude ne pouvait que stimuler la nôtre, et nous imposer le devoir de ne pas démériter de votre confiance. Nous avons fait et nous ferons toujours tous nos efforts pour y parvenir.

Vous savez déjà, Messieurs, que nous avons patronné 1,030 libérés

de moins que l'année précédente. Mais je ne vous ai fait connaître qu'en partie les causes de cette réduction, beaucoup moins grave encore que je ne vous l'ai dit. Sur les 4,326 patronnés de 1891, nous avions fait figurer non sans raison, 685 libérés admis à Nanterre sur notre demande. Depuis, ce moyen de secours nous a été supprimé. La maison de Nanterre s'est vue envabie au point que le Conseil municipal a dû décider d'y soumettre l'admission à des conditions déterminées. Il nous a donc fallu provisoirement refuser notre appui à toutes les demandes formées en vue de cette hospitalité déterminée, qui avait élevé dans une notable proportion le chiffre annuel de nos patronnés. C'est ce qui explique, encore plus que notre circonspection, l'apparence restreinte de nos opérations de 1892. Pour bien nous rendre compte de leur signification, il faut avoir égard à la suppression de ce moyen de patronage et à la plus longue durée du séjour des patronnés à l'asile depuis le fonctionnement de l'assistance par le travail.

Dans ces conditions nouvelles, le nombre de 3,296 patronnés, dont nous avons cru devoir nous justifier pour l'exercice 1892, doit plutôt être considéré comme un progrès que comme un amoindrissement.

Je tiens d'autant plus à insister sur ce point, que notre statistique nous donne lieu d'être pleinement satisfaits des résultats utiles de notre dernier exercice. Jamais peut-être la proportion des services rendus n'a été aussi encourageante. Nous avons fait délivrer 434 passeports avec secours de route, réconcilié 8 libérés avec leurs familles; nous avons assuré à 15 autres les soins de l'hôpital; nous en avons fait entrer 329 au service militaire; il y en aeu, en outre, plus de 600 qui, soit par leurs propres démarches, soit par celles de la Société, sont parvenus à trouver du travail; enfin nous en avons fait réhabiliter 8 et expatrié 4. C'est un total de plus de 1,400 pa tronages efficaces, c'est-à-dire près de la moitié de ceux qui ont été entrepris. Il n'est pas défendu de désirer mieux, mais nous devons convenir aussi qu'il y a déjà là un succès très digne d'attention, et un progrès sensible sur l'exercice précédent, qui, abstraction faite de Nanterre, ne nous a pas donné plus de 1,000 réussites sur 3,641 tentatives.

Au point de vue de l'ordre matériel, l'été dernier nous a aussi fait éprouver une satisfaction d'amour-propre. Pendant que l'épidémie sévissait dans les logements insalubres du voisinage, l'état sanitaire de nos asiles restait sans atteinte appréciable. Une seule fois nous

avons pu craindre de les voir contaminés. Des symptômes précurseurs dont je vous épargnerai le récit, s'étaient manifestés subitement au milieu de la nuit chez deux de nos patronnés. Dès le lendemain ceux-ci étaient transportés à l'hôpital Necker; et, comme il arrive souvent que l'inattendu se mêle aux choses de la vie réelle, les deux malades, à la suite de préliminaires identiques, contractaient définitivement, l'un le choléra, l'autre la fièvre typhoïde, dont ils se sont d'ailleurs entièrement rétablis. Quel sujet de méditations pour les humoristes et les microbiens! Mais je ne veux pas empiéter plus longtemps sur les attributions du docteur Archambaud, dont le concours nous est désormais assuré, et que vous allez entendre tout à l'heure. Il vous exposera par quelles sages mesures il a pu empêcher de parcils accidents de se reproduire. En attendant, il me reste à vous parler de notre situation budgétaire.

Nos ressources ordinaires ont, à peu de choses près, suffi à nos dépenses de fonctionnement. Mais d'autres charges nous étaient imposées, pour l'amélioration et l'entretien de notre premier établissement. Il nous a fallu construire un magasin pour les ligots à l'asile Laubespin, un branchement d'égout pour l'écoulement des eaux de notre buanderie à l'asile des femmes, participer su pavage de la rue de la Cavalerie, en faire exécuter un autre dans la cour de celui de nos asiles qui s'y trouve situé, élever un hangar dans cette même cour, établir une salle de bains à l'asile des femmes, reconstituer la literie de l'un de nos dortoirs, sans compter une soule de menues réparations qu'il serait trop long de vous énumérer. Pour faire face à ces dépenses exceptionnelles, nous avons eu la subvention de 20,000 francs du Pari mutuel, dont vous avez déjà été avisés lors de notre dernière assemblée générale. Mais cette subvention s'est trouvée insuffisante, et nous avons dû encore, pour sortir d'embarras, avoir recours à l'Administration pénitentiaire, qui, toujours bienveillante, ne nous a pas refusé un supplément de subvention de 6,000 francs, grâce auquel nous avons pu terminer sans déficit l'exercice 1892. (l'est une nouvelle occasion pour nous de remercier M. le Ministre de l'Intérieur de sa persistante bonne grâce, et le Comité du Pari mutuel de nous avoir mis si généreusement en mesure d'entreprendre des travaux urgents, sans lesquels il nous eût été impossible d'arriver, au point de vue de l'assistance par le travail, aux résultats dont j'ai à vous entretenir.

En 1891, nos ateliers d'hommes et de femmes avaient été très onéreux pour nous. La fabrication des ligots nous avait occasionné une perte de 2,158 francs et le brochage s'était soldé par un déficit de 5,465 fr. 28. Il était urgent de mettre un terme à une situation aussi dangereuse, sans toutefois supprimer dans nos asiles l'obligation du travail, qui est une garantie d'ordre et un précieux élément de moralisation.

En ce qui concerne les ligots, nous avons été assez heureux pour réduire le prix de revient dans une notable proportion. Au commencement de 1892, cette fabrication nous occasionnait encore une dépense de 3,000 fr. par mois. Cette dépense n'est plus aujourd'hui que de 2,000 fr. pour le même rendement. Il semblerait logique d'en conclure que nous faisons maintenant ,de ce chef, un bénéfice de quelque importance. Il eût été trop beau de si bien réussir. Peut-être même ne devions nous pas le désirer. Si nous avions continué à produire dans des conditions aussi désavantageuses, nous aurions perdu 12,000 fr. par an, maintenant nous ne perdons plus rien. C'est beaucoup pour une œuvre de bienfaisance, qui, pour patronner les libérés ne peut compter qu'accidentellement sur le produit de leur travail.

Pour l'atelier de brochage, les réformes ont été moins efficaces. Toutefois, là encore, nous avons des résultats heureux à vou signaler. S'ils ne constituent qu'un commencement de succès, il donnent à espérer que l'amélioration se continuera sans inter ruption, et qu'un jour venant le déficit antérieur aura fait place, comme pour les ligots, à un état de choses nous assurant, sinon un profit, du moins une complète compensation de nos dépenses. Afin de hâter cet événement, que réclame impérieusement l'équilibre de notre budget, nous n'avons pas hésité à réduire quelque peu le salaire des patronnées. Nous leur avons en outre, dans leur propre intérêt, imposé l'obligation de se créer un pécule, en ne prélevant pour leur usage immédiat qu'une partie du gain auquel elles ont droit. Ces nouvelles dispositions, relativement rigoureuses, n'ont pas trop réduit le nombre annuel de nos patronnées, qui ont compris que la Société, en agissant de la sorte, était loin de leur porter préjudice, et faisait preuve, au contraire, de sollicitude et de prévoyance à leur égard. Notre compte moral de 1892 vous le prouvera. Il en ressort un total de 106 femmes patronnées, sur lesquelles on en compte 62 qui se sont placées au dehors. C'est une très belle proportion, qui n'avait pas été atteinte en 1891.

Ces différentes mesures d'économie, jointes à un surcroit de travail, venu fort à propos, n'ont pas entièrement conjuré le déficit du brochage pour l'exercice 1892, mais elles l'ont réduit à moins de 4000 francs. C'est plus de 1000 francs de gagné sor

l'exercice précédent. Pour 1893, nous sommes en droit de nous attendre à mieux encore. Puissions-nous, en fin d'exercice, avoir la satisfaction de vous annoncer que le brochage en a fini aussi avec les déficits. Tous nos efforts tendront à ce but.

Il me reste encore à vous dire, Messieurs, ce qu'est devenu notre nouveau service des libérés conditionnels. Dans ce cadre spécial de nos opérations, nous trouvons pour 1892 49 patronnés, 17 de plus qu'en 1891. Sur cette totalité, il y en a 23 qui se sont contentés du travail de l'asile en attendant leur libération définitive, 9 qui ont trouvé de l'ouvrage au dehors, 7 qui, au 31 décembre, étaient encore à l'asile, en tout 39 auxquels l'intervention de la société a servi plus ou moins utilement. Un statisticien de profession porterait peut-être ce chiffre à 40, en y ajoutant un libéré conditionnel frappé d'apoplexie pendant son séjour à l'asile. Mais je préfère ne vous le signaler qu'à titre de douloureuse exception, pensant qu'il il ne serait guère philanthropique de le classer différemment.

Tels sont, Messieurs, les résultats essentiels de l'année qui vient de finir. Ils sont de nature à nous donner beaucoup à espérer pour l'année dans laquelle nous entrons. Ce qui m'inspire cette confiance, c'est le zèle avec lequel notre personnel tout entier s'est appliqué à se rendre maître des embarras nouveaux que nous créait l'assistance par le travail. Je termine en recommandant à votre attention et à votre gratitude cette bonne volonté qui ne s'est pas un instant démentie, et qui, j'en ai la conviction, ne nous fera jamais défaut. C'est une grande force qu'un pareil concours, nous devons nous attacher à le récompenser tout au moins par de bonnes paroles. (Applaudissements.)

M. le docteur Archambaud, médecin des asiles d'hommes, prend ensuite la parole en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre honorable Secrétaire-général vient de vous faire pressentir un rapport de ma part, mais ne vous effrayez pas: je ne désire retenir que quelques instants votre attention.

Je ne veux nullement, après la communication que vous venez d'entendre, fatiguer votre esprit des choses arides de l'hygiène; car je sais qu'il n'est rien de plus fastidieux que de parler médecine à des gens qui se portent bien.

Deux mots donc seulement pour vous dire quel a été l'état sanitaire de nos asiles pendant l'année qui vient de s'écouler. La terrible épidémie de choléra de 1892 ne pouvait guère passer si près de nous sans nous toucher; aussi n'est il pas étonnant que, dans une population aussi nomade que celle de nos asiles, quelques cas se soient présentés.

Dans la même nuit, deux hommes ont été pris à l'asile Laubespin et les deux malades ont été transportés de suite à l'hôpital Necker, où, fort heureusement, ils ont guéri, grâce aux soins éclairés de M. le professeur Péter.

Prévenu aussitôt par notre Secrétaire-général, je me suis rendu à l'asile Laubespin, où j'ai fait prendre les mesures de désinfection et de préservation nécessaires.

Les mêmes précautions ont été prises dans nos autres établissements, et, grâce au zèle et à la ponctualité avec laquelle toutes ces mesures ont été suivies, nous n'avons eu à déplorer aucun nouvel accident.

Si vous me le permettez, maintenant, je vais vous dire, en quelques lignes, quelle est la situation sanitaire actuelle de nos asiles.

Les hommes, vous le savez, sont répartis en deux asiles : l'asile Laubespin situé rue des Cévennes et l'asile de la rue de la Cavalerie.

Le premier, plus récent, est d'une propreté exemplaire: le cube d'air des dortoirs et de la salle de travail y est largement suffisant. Les hommes s'y nettoient à leur arrivée, et, à part quelques amenées d'eau (dont l'établissement serait utile), on peut dire que rien n'y laisse à désirer et que la santé des pensionnaires y est mieux protégée que dans bien des maisons particulières.

Je n'en dirai point autant de l'asile de la rue de la Cavalerie, où tout est bien tenu, à la vérité, mais où des lacunes sont à combler au point de vue de l'hygiène et de la propreté. A qui la faute? Non pas assurément à la Direction, qui est aussi parfaite que possible, mais aux frais qu'entraînerait une installation analogue à celle de l'asile Laubespin.

Le nombre des personnes secourues ne nous permet pas de nouvelles dépenses, c'est à vous, Mesdames et Messieurs, c'est à tous ceux qui s'intéressent à notre œuvre que nous nous adressons pour exécuter ces améliorations. Vous savez que les sociétés de bienfaisances n'ont de vitalité que par la générosité de leurs membres, et nous n'ignorons pas non plus qu'à Paris, ce n'est pas en vain qu'on fait appel à cette générosité.

Mais je vous ai retenu assez longtemps, je termine en vous donnant la nouvelle assurance de mon dévouement à une œuvre qui, par son titre et par le nom seul de son président, est digne à la fois de notre estime et de notre sollicitude. (Applaudissements.)

Après la lecture de ce rapport, M. Deltour, trésorier de la Société, fait connaître à l'assemblée les comptes de l'exercice 1892. Il s'exprime ainsi qu'il suit :

MESSIEURS,

L'exercice qui vient de se terminer a vules différentes créations de notre Societé en plein fonctionnement. L'asile Laubespin a pris le même développement que les autres asiles, et les ateliers de ligots, après les tâtonnements inhérents à tout début, sont maintenant pourvus d'une organisation régulière qui nous permettra d'en obtenir, dans l'avenir, les résultats que nous pouvons souhaiter.

Voici, en résumé, quelles ont été les recettes et les dépenses de l'année 1892.

Nos recettes se sont élevées à la somme de 133,475 fr. 36 comme suit :

Dons pour expatriations	700))		
Subvention du Ministère de l'Intérieur	46.000))		
» du Conseil général de la Seine	500	>)		
» du Conseil municipal	500	>>		
» de divers Conseils généranx	3.745))		
» du Pari mutuel	20.000))		
Souscriptions, quêtes et dons	11.830	52		
Produit de l'atelier de brochage	22.559	79		
Produit des ateliers de ligots 27.361				
Bénéfice sur réalisation de 355 fr. de Rente 3 0/0	278	50		

133.475 36

Par contre, nous avons dû solder	les dépenses suiva	ntes:	
Dépenses pour expatriations	700 »		
Administration centrale			
Asile des hommes	46.083 43		
Asile des femmes	14.411 20		
Asile Laubespin	13.802 40		
Atelier de brochage	26.556 83		
Ateliers de ligots			
Divers			
Au	total	120.463 34	
laissant un excédent de		13.012 02	1
dont nous avons profité pour amor	tir nos construc-		
tions du brochage, nos immeubles	et notre matériel		
de		9.594 34	
	Le solde de	3.420 71	
devant parer à certaines dépenses qu	ue nous avions à fa	ire au début	
de 4893.			

Le bilan au 31 décembre 1892 s'établit domme suit :

ACTIF

Espèces en caisse et au Crédit Lyonnais Immeubles et terrains Matériel et mobilier des bureaux et des asiles Vêtements, linge et chaussures en magasin Atelier de brochage (constructions comprises) Atelier de ligots (matériel et marchandises en magasin et factures à recouvrer) Débiteurs divers	8,450 664 40,492 14,752 1,822	» 50 98 25 35
	177.275	11
PASSIF		
Créanciers divers		
Capital au 1er janvier 1892	145.270	30
Excédent de 1892	3.420	71
	177.275	71

Ainsi que vous le remarquerez, nos recettes se sont accrues cette année d'une somme de 20,000 francs qui nous a été allouée par le Pari mutuel. Cette subvention nous a permis d'augmenter sensiblement notre établissement de la rue des Cévennes en achetant un terrain que nous n'avions qu'en location et en y construisant un vaste magasin, annexe indispensable de nos ateliers de ligots. Il faut chercher au bilan, aux chapitres immeubles et matériel le résultat de ces achats qui, n'étant qu'une transformation d'actif, ne figurent pas en dépenses dans le compte de Profits et Pertes.

Les dépenses de l'Administration et celles des asiles sont un peu supérieures à celles de l'exercice précédent : c'est la conséquence naturelle du développement de notre Société et, nous ne pouvons que souhaiter les voir augmenter encore, du moment que nous pouvons constater en même temps une plus grande expansion de notre action.

L'atelier de brochage est encore en perte d'environ 4,000 francs, c'est une amélioration d'un mi licr de francs sur l'année dernière. Vous vous rappelerez que cet atelier est destiné à former des ouvrières et que par conséquent il ne se trouve pas dans les conditions d'une industrie ordinaire.

Les dépenses et les recettes des ateliers de ligots s'équilibrent à quelques francs près. Comme nous vous le disions au début, nous sommes maintenant sortis de la période de tâtonnements et nous sommes en droit d'espérer pouvoir trouver là dorénavant de nouvelles ressources pour le développement de notre œuvre.

En résumé, la situation financière de notre société est satisfaisante. Nous devons toutefois vous faire remarquer que nos ressources en 4892 ne nous ont pas permis de solder complètement les dépenses résultant des installations nouvelles : le chiffre de 10,734 fr. 88 que vous trouverez au passif sous la rubrique « Entrepreneurs et terrains » représente ce que nous devions encore de ce chef au 31 décembre. Comme d'ailleurs ces dépenses proviennent de travaux de première installation dont l'effet est d'augmenter la valeur de nos immeubles, elles doivent être supportées par le capital, et c'est pour y faire face, tout au moins en partie, que votre conseil d'administration a autorisé la Société à contracter un emprunt hypothécaire au Grédit Foncier, emprunt dont vous avez voté l'approbation avant la présente séance annuelle. (Applaudissements.)

M. le Président dit qu'il s'est réservé la partie la plus agréable et la plus facile du compte rendu, celle où il doit se faire l'organe des membres de la Société pour exprimer en leur nom leur reconnaissance pour les concours divers donnés à la Société durant l'année qui vient de s'écouler.

Il remercie d'abord les souscripteurs dont la constance assure annuellement à l'œuvre du patronage une ressource de 11 à 12,000 francs, et il rend hommage aux dames quêteuses, dont le zèle a une si grande part dans ce résultat.

Le service, à tous les degrés, a de nouveau mérité, sous l'habile et active impulsion de M. le Secrétaire-Général, la satisfaction du Conseil d'administration; et la comptabilité a conservé, sous la vigilante direction de M. le Trésorier, les qualités d'ordre et de régularité qu'il y a, depuis plusieurs années, introduites.

Parmi nos agents du service, je ne citerai pour abréger, ajoute M. le Président, que les nouveaux. M. Lasenne, directeur de la fondation Laubespin, et M. Maige, directeur de l'atelier de brochage. ont montré dans l'accomplissement de leur devoir une intelligence et une activité qui font bien augurer de leur administration.

Enfin la Société a été assez heureuse pour s'assurer, pour veiller à l'état sanitaire de ses asiles, le concours désintéressé de M. le docteur Archambault, dont on vient d'entendre l'intéressant rapport. Elle lui exprime sa reconnaissance pour les soins empressés qu'il a déjà donnés à ses pensionnaires. C'est assurément à leur promptitude et à leur efficacité qu'ils ont dû d'échapper aux dangers que l'épidémie de choléra semait autour des asiles.

L'Etat et l'Administration pénitentiaire ont continué à nous donner les marques les plus précieuses de leur intérêt; un complément de subvention de 6,000 francs nous a permis, en fin d'année, d'équilibrer plus facilement notre budget. Nous en rendons particulièrement grâce à M. le Directeur Lagarde. Il vient d'être appelé à une situation supérieure. Son court passage à l'Administration pénitentiaire nous laissera le souvenir reconnaissant d'une grande activité dans l'expédition des affaires et d'une bienveillance marquée pour notre œuvre.

J'ai enfin à vous annoncer une bonne nouvelle, tempérée toutefois par un sincère regret. Un de nos fidèles souscripteurs, M. Gratel, récemment décédé, a voulu nous continuer après sa mort
l'assistance qu'il nous donnait régulièrement durant sa vie, et il
nous a compris parmi les nombreuses œuvres de bienfaisance entre
lesquelles il a distribué une notable partie de sa fortune. Tout porte
à croire que la liquidation non encore achevée pourra nous remettre une somme de 6 à 7,000 francs. Nous avons déjà adressé nos

remerciments à l'executeur testamentaire de M. Gratel. Nous vous prions de vous associer à l'hommage que nous rendons ici à sa mémoire.

Qu'il nous soit permis de former le vœu que le sentiment de l'utilité du patronage se répande assez pour que son généreux exemple ne reste pas isolé. (Applaudissements.)

M. le Président met aux voix l'approbation des comptes.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au renouvellement de la partie des membres du Conseil d'administration dont les pouvoirs sont expirés.

MM. Bérenger, Delaire et Comte de Laubespin, membres sortants, sont réélus.

Avant la séance dont le compte rendu vient d'ètre donné, l'Assemblée générale avait eu à statuer, à la demande du Crédit Foncier, et conformément à l'article 9 des statuts de la Société, sur une autorisation d'emprunt avec constitution d'hypothèque, précédemment votée par le Conseil d'administration.

Le procès-verbal de cette partie de la séance, dressé par M° Bertrand-Taillet, notaire à Paris, est déposé dans ses minutes.

Il constate que M. le Président a donné connaissance à l'Assemblée générale, des circonstances qui rendent un emprunt de 25,000 francs hypothéqué sur le nouvel immeuble créé par la Société, rue des Cévennes, 25, à la fois avantageux et nécessaire. La situation financière de la Société est bonne, mais la dette qu'elle a dû contracter précédemment pour la construction de ses asiles est onéreuse. Il y a avantage à la convertir dans les conditions de taux d'intérêt plus avantageuses qui peuvent être obtenues aujour-d'hui. Il est, en outre, juste d'imputer sur le capital la partie non encore soldée des dépenses de premier établissement faites pour la constitution de l'asile de la rue des Cévennes. Cette double considération justifie la demande d'empruut.

L'autorisation, mise aux voix, a été adoptée.

MM. Bérenger, président, et Deltour, trésorier, ont été chargés de représenter la Société dans les formalités à remplir pour la réalisation de l'emprunt.

COMPTE MORAL

pour l'exercice 1892

I			
Nombre des individus assistés par la Société en 1892	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Admis dans le courant de l'année 1892	3.114	106	3.220
Patronnés assistés sans avoir demandé l'admission aux asiles	76	»	76
II	3.190	106	3.296
Résultats du Patronage			
Patronnés munis de passeports avec secours de route, pour retourner daos leur pays — Réconciliés avec leur famille — Entrés à l'hôpital — Placés comme ouvriers, hommes de peine ou employés — Dirigés sur les colonies ou expatriés — Renvoyés pour fautes disciplinaires — Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé — Arrêtés pour délits antérieurs — Assistés sans bénéficier de l'asile — Réhabilités — Restant aux asiles le 31 décembre 1892	434 8 15 329 601 4 274 1.361 5 67 8	% 62 % 7 % % % % % % % % % % % % % % % % %	434 43 20 329 663 4 281 1.361 6 67 8 110
Totaux	3.190	106	3.296

VÊTEMENTS DISTRIBUÉS EN 1892

	NOMBRE	VALEUR	VALEUR TOTALE
Chemises. Espadrilles Souliers. Blouses Cottes Chapeaux	37 255 85 28 64 272	63 40 253 65 390 60 63 91 467 80 544 »	1483°36

EN MAGASIN AU I P JANVIER 1893

	NOMBRE	VALEUR	VALEUR TOTALE	
emises. adrilles. lilers. luses tes	119	122 74 127 05 103 50 294 65 16 95	664 ^r 89	

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

I, SUIVANT LEU	R ORIGINE:	
	épartement de la Seine	91
Originaires des départem	nents:	
Ain 12	Report 598	Report 130
Aisne 82	Garonne (Haute-) 8	Orne 2
Allier 11	Gers 1	Pas-de-Calais 39
Alpes (Basses-) 1	Gironde 25	Puy-de-Dôme 2:
Alpes (Hautes-) 1	Hérault 6	Pyrénées (Basses-).
Alpes-Maritimes 3 Ardèche 3	Ille-et-Vilaine 36	Pyrénées (Hautes-).
Ardèche	Indre	Pyrénées(Orientales)
Aube	Isère	Rhône
Aude 6	Jura 12	Saône-et-Loire 3:
Ariège»	Landes 3	Sarthe 35
Aveyron 16	Luir-st-Cher 18	Savoie 18
Bouches-du-Rhône 8	Loire 16	Savoie (Haute-) 18
Captal 9	Loire (Haute-) 11	Seine-et-Marne 43
Calvados 44	Loue-Inférieure 30	Seine-et-Oise 101
Charente 12	Loiret 27	Seine-Inférieure 171
Charente-Inférieure. 18 Cher	Lot 1 Lot-et-Garonne 4	Sèvris (Deux-) 10
Corrèze 12	Lot-et-Garonne 4 Lozère 5	Somma 41
Corse 7	Maine-et-Loire 33	Tarn
Cotes-du-Nord 61	Manche 37	Territoire de Belfort
Côte-d'Or 22	Mari e	Var
Creuse 29	Marne (Haute-) 17	Vaucluse
Dordogne 6	Mayenne 26	Vendée 10
Doubs 28	Meurthe-et-Moselle 36	Vienne 11
Drôme 8	Meuse	Vienne (Haute-) 21
Eure 36	Morbihan	Vosges 2
Eure-et-Loir		Yonne 31
Gard 11	Nord	
	0130	
A reporter 598	A reporter 1303	тотлі 2986
·		
Etranger		
	.,	
· -		тотал 3296
II. SUIVANT LE		
Agés de moins de 16	ans	4
		472 490
de 31 à 40 ans .		
de 31 à 40 ans . de 41 à 50 ans .		472 490 634 475
de 31 à 40 ans . de 41 à 50 ans . de 51 à 60 ans .		472 490 634 475 284
de 31 à 40 ans de 41 à 50 ans de 51 à 60 ans . Au dessus de 60 ans .		472 490 634 475 284 68
de 31 à 40 ans de 41 à 50 ans de 51 à 60 ans . Au dessus de 60 ans .		472 490 634 475 284 68 449
de 31 à 40 ans de 41 à 50 ans de 51 à 60 ans . Au dessus de 60 ans . Age inconnu		472 490 634 475 284 68 449 TOTAL 3296
de 31 à 40 ans de 41 à 50 ans de 51 à 60 ans . Au dessus de 60 ans . Age inconnu	LIEU DE DÉTENȚIO	472 490 634 475 284 68 149 TOTAL 3296
de 31 à 40 ans de 41 à 50 ans de 31 à 60 ans . Au dessus de 60 ans . Age inconnu	E LIEU DE DÉTENȚIO	472 490 634 475 284 68 149 TOTAL 3296
de 31 à 40 ans de 41 à 50 ans de 51 à 60 ans . Au dessus de 60 ans . Age inconnu	E LIEU DE DÉTENTIO	472 490 634 475 284 68 149 TOTAL 3296 N 74 1343
de 31 à 40 ans de 41 à 50 ans de 51 à 60 ans . Au dessus de 60 ans . Age inconnu	e Lieu de détenti q les	### 479 ### 490 ### 634 ### 475 ### 284 ### 68 ### 149 ### TOTAL 3296 ### 1343 ### 1402 ### 331
de 31 à 40 ans de 41 à 50 ans de 51 à 60 ans . Au dessus de 60 ans . Age inconnu	E LIEU DE DÉTENTIO	472 490 634 475 284 68 449 TOTAL 3296 74 1343 1402 25
de 31 à 40 ans de 41 à 50 ans de 31 à 60 ans. Au dessus de 60 ans. Age inconnu	e LIEU DE DÉTENȚIO	#72 479 490 634 475 684 68
de 31 à 40 ans de 41 à 50 ans de 31 à 60 ans. Au dessus de 60 ans. Age inconnu	E LIEU DE DÉTENTIO	#72 479 490 634 475 684 68

LIBERES CONDITIONNELS

I		I	
Nombre de libérés conditionnels assistés par la Société en 1892	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Admis à l'asile dans le cours de l'année Assistés sans avoir demandé l'admission aux	36	5	41
asiles	8	»	8
II	44	5	49
Résultats du Patronage			
Ayant trouvé du travail	7	2 2	9
Libérés définitivement	21	2	23
Décédés	1	n ·	1
Assistés sans bénéficier de l'asile	8	»	8
Restant à l'asile le 31 décembre 1892	6	1	1
Totaux	44	5	49

COMPTE FINANCIER

DE L'EXERCICE 1892

PROFITS ET PERTES RECETTES Expatriations. 700 p Souscriptions, quétes et dons. 11.830 52 Subventions: 46.000 » Conseil municipal 500 » Conseil général de la Seine 500 » Conseils généraux des départements 3.745 » 50.745 » Subvention du Pari Mutuel 20.000 » Bénéfice sur 355 francs de rente 278 50 Produit brut de l'atelier de brochage 22.559 70 Produit brut des ateliers de ligots 27.361 55

AU 3	1 DÉCEMBRE 1892		
	DÉPENSES		
Expatriat Administration	ions	656.80	700 » 20.233 79
Asile des hommes	Traitement du directeur Annuité au Crédit foncier, eaux, impôts, assurances et vidange. Nourriture. Blanchissage et propreté Belairage et chauffage Linge, vétements et chaussures. Casiers judiciaires, actes de naissance Entretien du matériel et des locaux. Secours en espèces Frais divers	1.440 » 1.356 80 8.714 30 407 10 709 35 1.046 46 28 80 2.084 72 103 95 191 65	16 083 13
Asile des femmes	Traitement de la directrice . Loyer, eaux, impôts, assurances et vidange . Nourriture . Blanchissage . Eclairage et chauffage . Entretien du matériel et des locaux . Secours en espèces et médicaments . Frais divers .	1.800 » 2.256 95 7.116 75 1.027 05 582 70 1.333 30 72 20 222 25	14.411 20
Asile Laubespin	Traitement du directeur . Intérêts sur le prix du terrain, eaux, impôts, assurances et vidange. Nourriture . Blanchissage et propreté . Eclairage et chauffage . Entretien du matériel et des locaux . Secours en espèces . Linge, vétements et chaussures . Casiers judicialres, actes de naissance . Frais divers .	1.440 n 1.229 65 8.652 25 502 20 837 65 554 45 7 80 436 90 36 »	13.802 40
Atelier de Brochage	Traitement du directeur Salaires Loyer, eaux, impôts, assurance et vidange. Matières premières, escomptes et rabais Eclairage et chauffage Entretien du matériel et des locaux Nourriture du cheval Entretien du matériel roulant Frais divors	2 373 30 14.765 75 2.199 54 3.670 04 1.209 » 323 20 1.193 50 441 05 381 45	26.556 83
Ateliers de ligots	Salaires appointements et remises. Impôt: Matières premières Entretien du matériel Frais divers	10.529 20 23 55 15.852 27 614 55 359 25	27.378 82
Divers	Paiement d'une dette qui avait été passée par profits et pertes en 1890. Créances de l'atelier de brochage perducs Avances irrécouvrables.	348 20 442 87 506 10	1.297 17
	Total des dépenses		120.463 34
	AMORTISSEMENTS		
Administration: Asile des hommes Asile de Laubespin Brochage Ateliers de Ligots	Amortissement sur mobilier. 2.215 85 Immeubles. 2.215 85 Mobilier. 100 % Immeubles 2.456 86 Mobilier 46 70 Construction 4.443 20 Mobilier et matériel 211 45 : Matériel 3	16 40 2.315 85 2.503 56 4.653 65 101 85	9.591 31
	Excédent		3.420 71 133.475 36

BILAN	AU	31 DÉCEMBRE 1892
ACTIF		PASSIF
Espèces en caisse		Créanciers divers Fournisseurs (ligots). 1.705 90 Entrepreneurs et terrains 10.734 88 Libérés et libérées (leurs pécules). 1.277 75 Crédit Foncier 14.866 17 28.584 70
Matériel Administration centrale 550	106.000 s	Capital au 31 décembre 1891
Vétements, linge et chaussures en magasin 32 000 » Atelier de de brochage Marchandises en magasin 635 03 brochage Mobilier et matériel 407 56	664 90	
Débiteurs divers 586 50	40.492 98	
Débiteurs divers. — Avances remboursables	1.822 35	scipe he should bolt at estiman a citymoscol
	177.275 71	177.275 71

DONATEURS

(ARTICLE 5 § 2 DES STATUTS)

M. le comte de Laubespin, sénateur (pour la libération conditionnelle). M. Dufresne, sénateur. M. Bonnard. M. Calmann-Lévy. M. Mame, imprimeur. M. Bontoux (Eugène). M. le baron Gustave de Rothschild. M. le baron Adolphe de Rothschild. M. le baron Edmond de Rothschild. M. Noulens, homme de lettres, propriétaire. Concours financier important pour la construction de l'atclier de brochage. Mime Marguerite André. Mime Calmann-Lévy.	40.000 2.000 1.000 500 1.100 500 500 500
CALMANA-LIEVI	500
Souscriptions annuelles de 100 francs au m	oina
consorrences annuclies at 100 Italies at It	TOTHS
L'Etat (subvention de 1892). Fr. Le Pari-Mutuel, (subvention de 1892) Le Conseil général de la Seine. Le Conseil municipal de Paris. La Compagnie d'Assurances générales. La Chambre des Notaires. La Chambre syndicale des Agents de change. La Compagnie la Nationale (vie). La Compagnie la Nationale (incendie). Le Comptoir national d'Escompte. M. Bérenger, sénateur Mª® DUFRESNE M. MILLOT.	46.000 20.000 500 500 300 200 100 100 100 150 100
${f L}{ m egs}$	
Fondation Maison	1.323

SUBVENTIONS DES DÉPARTEMENTS

Le	Conseil Général	des Ardennes	100
	78	de l'Aude	100
	11	du Calvados	300
	n .	de la Charente	100
	»	du Cher	50
	11	de la Côte-d'Or	200
))	de la Creuse	50
	15	du Doubs	100
	ų	de la Drôme	50
	>>	de l'Eure 1891 450	300
	,	» 1892 150)	900
	•	de l'Eure-et-Loir	25
		de la Haute-Garonne	100
	»	de l'Isère	200
	70	de la Loire	50
	33	de Loir-et-Cher	50
	1)	de la Manche	300
	.))	de la Marne (Haute)	20
	13	de la Meurthe-et-Moselle	50
))	de la Nièvre	50
	,,	du Nord	100
	2)	de l'Oise	50
	n	du Pas-de-Calais	300
))	du Puy-de-Dôme	100
))	des Basses-Pyrénées	50
	"	des Hautes-Pyrénées	50
		de la Haute-Saône	100
))	de Seine-et-Marne	200
	" »	de Seine-et-Oise	200
))	du Tarn-et-Garonne	.50
	"	du Territoire de Belfort	50
	n	de Vaucluse	. 100
	n	de la Vienne	100
		des Vosges	100
	» ·	TOTAL Fr.	3.745

SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

A		I MM.	
Mar		BECQUET (Mme) 5	
MM.		BEGUIN (Mme)	
ACHILLOPULO	5	l DEJOT, agent de chance	
Agnèse (Mme)		DEJOT (Mmc))
AGUILLON	10	BELIN IPeres)
Amy, notaire	5 40		1
André (A. fils)	10 5		>
André (Alfred)	20	BELLET (Albert))
Angles, sénateur	20 8	Bellet fils et Gabriel)
ANONYME	100	Belleville	×
	5)
APPERT	Š	(BELORIUI (Mme)	21
ARGOUT (Mme la comtesse d')	20	BENUEVII (Mae) 5 BENHAM 10))
ASSOLANT (Mme)	10	BÉNI-BARDE (Mme));
Auberin, Président du Tribunal		BÉRARD DES GLAJEUX 5))
de la Seine	5	BERCEAU, notaire.))
AUBRY, agent de change	5	BERNARD 30	4()
Audiffred, député	10	DERNARD))
AUDIN DU MÉNIL (Mme)	10	BERT (Mmc P.)	>>
AUGIND (Mine)	5	DERTEUX (Mme la comfessa do) 8))
Augier (Mme)	50	1 DESSAND ET Cle (Relle landiniano) RA	>>
AUGUSTINS (Mme).	50	DESSE (Mime)))
Aumale (Monseigneur le duc d').	5	1 DETOLAUD, avocat, and hatonnier 10	>1
AUTTERROCHE (Mme la Vtesse d').	50	BILLY (de)	D
AUVRAY	5 5	BINDING (Mmc). 5	>>
	9	BLANCHE, docteur 10 BLANCHET ET MESSENER. 5	>)
В))
p			>>
B	10	BLONDEAU (Mme) 5);
BABINET, conseiller à la Cour		DOBIERRE DE VALLIÈRE 40)))3
de Cassation	10	Bois (G.), avocal.))
BALLISSET DE COPPET (Mme)	10	DOISSONNAS	ע
BALTEAUX-DAVELOY (Mme)	5	DOISTEL))
BARASCUT	5 5	BOIVIN-CHAMPEAUX))
BARBEAU (Mme)	5	BON GENIE (Maison du). 40))
BARBEY, Senateur.	5	BON MARCHÉ (Magasins du) 100	11
DARBIER (Mme)	10	Bonnar, de l'Institut 5))
DARBOUX, avocat a la Cour d'an-		BONNEVILLE DE MARSANGY 5))
per, ancien hatannier	10	ROUGARD))
DARDOUX, Senateur	20))
DAKLUET (Mine)	5))
DARTHE, Senateur	5))))
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRF,		DOUGHERON (F.)))))
sénateur	10	DOUCTOT (Mme)	"
BARTHOLONI (F.)	10	BOUDART ET PRILETIED S.)) ()
BATARDY, notaire. BAUDRY (Mm ^o)	10	DOUJARD (Mme)	
BAUJARD (Mme)	5	DOULET (Mme)	
BAVELIER (Mme).	5	DUURBON-BUSSET (VICOMite de) 5 %	,
BEAUCHAMPS (de), ancien sénateur	5	BOURET	,
DEAUMONT (VILLE 12 compages ()	10	BOURSE, avoue 5 "	,
(le)	20	Bourgois (Mme)	,
SEAUVAIS (de), docteur	5	BOUSQUET (Mme Gaston de) 40 "	
JEAUVALLON (GE)	5	BOUTAREL (de)	
BECKER	5	BOUTHORS (Mme)	

MM.		M.M.	5
Brandès (M ^{11e})	5	CLAMOND	Š
Brault, notaire	5	CLAPIERS (Comte de)	5 10
BRELAY (Mmc)	5	CLAUZEL DE COUSSERGUE	3
BRESILLON	5	CLIQUET	5
Bresselle, président à la Cour		Colleau	5
d'appel	10	COLLIOT (Mme)	10
Brice (R.), depute	10	COLMET-D'AAGE	
BRIÈRE DE LISLE, général	5	COLOMBIEB (Mme)	- 5
RRIFERADD (Mme)	5	Combescure, sénateur	20
BROCA (Mme G.)	5	Commande (Mme la baronne de).	5
Broglie (duc de)	5	COMPAGNIE DES EAUX	10
BRONGNIARD	5	COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE	20
ROTIN (P)	10	Condelet, sénateur	10
Brun (Mme E.)	5	CORNET (Mmo)	5
BUCQUET	5	COSNARD (J)	. 5
Brcquox, docteur	5	COTELLE	5
Buffer, sénateur	5	Coulon	10
BUFNOIR	5	Couriot	5·
BUREAU	5	Courior (Mme)	5
Bussière (Léon de,	10	Courtois	5
BUTTURA (Mme Ernest)	5	COUVREUX (Mm°)	5
Dollowy (mr Dinose)		CRANNEY	5.
		Cusset (Mme	5
G	1	CUVINOT	5
G /Mme	5	CO (III)	
CABARRUS (Mme)	10	n	
CAHRN (Mmc Albert)	10	ъ	
CAHOURS (Mme)	10	Damas-d'Anlezy (comte de)	5
CALARY	5	DAMON ET COLLIN	10
CAPENDU (Mme	5	DANION, substitut	5
CARON (Mme)	5	Dansac (Mme Michel)	10
CARON (Mme)	5	Dansac (M ^{11e})	10
CARPENTIER (Mme), mère	5	DANTON	10
CARPENTIER (Camille)	5	Danvin, notaire	5
CARREZ (Mme)	5	DARU (Mmc la comtesse)	ä
CARTIER		DAUCHEZ (Fernand)	5
CASIMIR-PERIER, député	5		ă
CASIMIR-PERIER (P.), sénateur	10	DAVID	10
CASIMIR-PERIER (Mm")	5		10
CASTEL	5	DAVID, TROUILLET ET ADHÉMAR.	20
CAUCURTE (H)	10	Decauville, sénateur	10
CAUVIN	5	DEHOLLAIN	5.
Célérier frères	20	DELABORDE (Mme)	10
CHAIN (Mme)	5	Delafon, notaire	20
CHAMBERET (Mmo de)	5	DELAIRE	10
CHAMBRE SYNDICALE DES COMMIS-	** 0	DELANGLE (Mm)	5
SAIRES-PRISEURS	50	DELAUNAY	5
CHAMBRE SYNDICALE DES VINS ET		DELAVILLE-LE-ROULX (Mme)	5
Spiritueux	30	Denis père et fils	20
CHARBONNIER (M no)	5	DENORMANDIE, sénateur	
Charette (Mmº la marquise de)	5	DERAISME (Mile Maria)	1 ()
CHARETTE (Mmº la marquise de)	344	DERCHE:	5
CHARLOT (Mme)	5	DESJARDINS (Al.)	10
CHARMET JEUNE	5	DESJARDINS (Mwe)	5
CHAUDRON frères	5	DESMACHY, SELLIERE ET Cie	20
CHAUVEAU (Mme)	5	DESMAREST-DUCOING	5
CHAUVITEAU	20	DÉSORMEAU	10
CHAYSSON (Mme)	5	DESORMEAUX, docteur DESOUCHES (Mme)	10
CHERBULIEZ (Victor		DESCRICHES (Mme)	10
CHÉRONNET (Mm°)	5	BESOUCHIAN (III)	
	5.	DESPORTES (Fernand)	10
CHEVRIER.:		Despres (Fernand) Despres, docteur	5
CHEVRIER	5.	DESPORTES (Fernand)	5
Choppin d'Arnouville, avocat	5 10	Despres (Fernand) Despres, docteur	5 5 50
Choppin d'Arnouville, avocat	5 10 10	Desportes (Fernand) Després, docteur Després (M ^{me})	5 50 10
CHOPPIN D'ARNOUVILLE, AVOCAT CHOUDENS	5 10 10	Despores (Fernand) Desprès, docteur. Desprez (M ^{me}). Detourbet (M ^{me}).	5 50 40
Choppin d'Arnouville, avocat	5 10 10 5	Desportes (Fernand) Després, docteur Després (M ^{me}) Detourbet (M ^{me}) Deutch (les fils de)	5 50 10

MM.		} ∆ M.	
Devin (Léon), avocat Digeon (vicomte)	10	G	
DOLEZON	10 5	Capture (Birma)	
Dollfus (P.), agent de change.	20	GADAUD (Mmc)	5
DONNET-RANNING Mme	5	GAILLARD	5 5
DONNET-RAYNAUD (Mmc)	5 5	GARSONNET	15
DRAKE	5	GASPARI (Mmc)	5
DREYFUS (Abraham)	š	Gasté (de), député.	,20
Dreyfus, grand rabbin de Paris. Droit des Femmes (Le)	10	[UAUD	5 5
Dauz (Altrett)	20 5	GAUFRES	5
DOBOTS (Mmc)	10	GAUMÉ (Mme)	5
DUBUIT, avocat.	5	GAUTHIER-VILLARS (Mme) GAYARD (Mme)	5 5 5
DUCATEL DUCHATEL (comte), député.	10	I GAZETTE DES LRIBINATIV	5 5
DOEZ (Mme)	$\frac{20}{20}$	GEFFROY (Mme)	. 5
DULONG DE ROSNAV (comio)	10	GEOFFROY (M ^{11e})	5
DUMONT (J.)	5	GÉRARD (Mmc)	10
DUPONT (Mme) DUPONT (Mme)	5	GÉRARD (Mme)	10
DUPUIS (Wine)	5 5	UTERMAIN (MIMe)	5
DURAND-JOURNET (Mmc) DURUY (Mme)	5	GHRKA (Mme)	. 5
DURUY (Mme)	5	GIERKEINS (Mme)	10 10
DUTILLEUL, agent de change DUVAL (Mmc Raoul)	5	GIRARD (J.), membre de l'Institut	10
	5	GIRARD	5
E		GIRARDIN (M ^{me}).	20
EIFFEL ENGEL-DOLLFUS	5	UITRAUDEAU SCEPT de cheren	5 5
CREANGER (Mare 18 Daronne d')	$\frac{10}{20}$	GOBERT (Mine)	5
ERLANGER (d) ET ()10	5	GODARD (Mmc)	5
ESGUYER- WITT (Alme)	5	GODCHAUX. GOLDSCHWIDT (Mm°)	20
Essertier (M ^{mc}) Evain (M ^{me} la baronne)	5	GOLDSCHMIDT (Mm°).	10 10
a paronne)	5	Gouin, senateur.	20
F (Malles)		GOUJET (Mme)	5
FALLOT FOR AND (MINE)	5	GOULDEN (Mmc)	5 5
FALLOT-LEGRAND (Mme)	5 5	GOURDAUT	5 5
FAUCHE	5	GOUVION-SAINT-CVB (marguis da)	5
TAVABB [Mme]	ő	GRAINVILLE (Mmc)	10
FENALLE (Mme).	5	GRANDIN	$\frac{5}{12}$
reary (Jules), senateur	10	GRANDIN (MIME).	5
PEULLCLEY, COUSPILIER & In Cour	10	URANGER Ireres	5
FIGADERE	10	GREARD, recteur de l'Académie française	4.0
Figaro (journal le)	20	GREFFULHE (comfe).	10 100
FIRINO. FLAHAUT (Mme)	5 5	GRETERIN (Mme)	5
L'L'AMENG (MIC)	5	Grunebaum.	5
FLURY-HERADD (Mme)	10		5 5
Flury-Hérard (Mme) Contana Forges (Mme des)	5 10	GUEDRAS	5
FORGES (Mme des)	5		10
	20	GUÉRIN (M.), notaire. GUICHARD (M ^{me} Jules). GUICHARD (M ^{me} Robert).	5
Found (Mine PAUL)	10	GUICHARD (Mme Robert)	$\frac{10}{5}$
OURNIER-DARLOVEZE.	5	GOILLEUMOZ (MITTE)	5
OURNIER (Mme Victor)	5	GUILLOT (Mmc)	5
RANGKLIN	5	GUIOT GUY (Mme)	5
RÉMOND (Mme)	5	Guy (Mme) Guy (Mme).	5 5
	10 20	GUYOT-LAVALINE, SÉNATEUR	5
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	20 1		

MM.		LAFERME (Mme)	5
	1	LAFONTAINE (C.), banquier	10
H		LAJOVE (R.), avocat	20
	10	Lamé-Fleury	20
IABERTIADAMARD	20	LANNELONGUE (Mmc)	5
HAMELIN (Mme)	5 }	LANQUEST (Mme)	5
Hammer (Mme)	10	LANQUETIN (Mme)	5.
TAMMER (MIMS)	5	LANSAC DE LABORIE (de), Conseiller	5
Hardon, avocat	5	LAPÉROUSE (Mme)	5
Hariot (Mme)	5	LAPORTE	5
HART, agent de change	10	LABANGOT (Mme)	5
TART, agent de change	5	LARNAC (Mmc)	5
Hartmann et fils	5	LAROMBIÈRE de l'Institut	10
HAUSSONVILLE (comte d')	5	LAROUVERADE (de), conseiller à la	
HAYEM	20	Cour de Cassation	5.
HÉBERT	20	LAURENT, agent de change	10
HÉBRARD, SÉNATEUR	5	LAURANT-DAGQUSÉE (Mme)	5
Heine, banquier	10	LAURENT	20
HEINE, Danquiel	5	L. TIPENT (Ch.), agent de change.	5
Hennessy (Mme)	5	LAVAUD (Mme)	5
HENRY (Mme)	5	LAZARE frères, banquiers	20
Heredia (de)	10	LAZARUS et LEMBERT	5
HERMET (Mme Ch.)	5	[FDE (Mmc)	5
HERMITE (Ch.)	20	LECHALAS (Mme)	5
HETCH (Mme)	20	LECHATELIER (Mme)	ő
LI DYID TOTALII	10	LECHEVALIER (Mme)	10
HEURTEAU (Mme)	5	LECIERC Sénaieur	5
HIMELY	5	LECOQ	5
Hirsch (M. le baron de)	5	LECOQ DE BOISBAUDRAN (Mme)	5
Hirsch (Mme)	5	LEDOUX	5
HOUETTE	5	LEFEBURE (Mmc A.)	5
Houpin	5	LEEBANG (Mmc EDMOND)	5
Hovelacque, député	5	LEEUEL (Mmc)	5
HUBNER (Mme)	5	Legideux, banquier,	20
Huor	5	LEHMANN (Léonce)	5
		LEIDINDRE (Mme)	5
ΙJ		LEMOINE (EMILE)	10
_	10	Léon (frères)	5
IWINS	5	LEPRIETIER (Mme)	5
JARNAC (Mme de)	10	LEPRLIETIER (Mm°)	5
Jean (Mmc de)	5	I I EDOLLE (Mme PAUL)	5
Jordan	10	LEROY-BEAULIEU de l'Institut	5
Josse	5	Leroy-Durré, banquier	5
JOUIN-LAMBERT	5	LEBOY (L. et Co)	5
JOSSEAU	5	LE ROYER, sénateur	10
J055E40		Lescouvé, conseiller à la Cour	5
K		LESTAPIS (Mmo de)	5
	5	LETAILLE	5
KAHN.	5	LEVALLOIS et Cic.	5
KAHN (Mme)	š	LEVALLOIS et Control de l'Institut	5:
KANN (Mme)	20	Levasseur, membre de l'Institut	5
KERPEZDRON (Daron de)	5	LEVELLLÉ (Mmc)	5
KLIPFFEL (Mme)	5	LEVEL (Mme)	5
Kolb (Mme)	20	LEVENT, LUDWIG et Cie	5
Krantz, sénateur		LEYMARIE (Mme)	5
L		LHOMME	10
_	N	Linder, notaire	20
LABARRAQUE (Mme)	5	Lobereau et Landry	Š
LABARTE	5	LOISEAU	5
I ADDRY	5	Loisne (Mme de)	5
LARICHE, Sénateur	5	LOISNE (III CO)	5
LAROULAYE (Ge)	10	Y	10
LA CAZE (LOUIS) Senateur	50		
LACHAMBRE, députe	10		20
LAFENDEL	5	1 dappor	

MM.		l MM.	
LOUBERS, avocat général à la Cour de Cassation LOUCHET (M ^{me}) LOWESTEN LUCAS (M ^{me} Charles) LUPPÉ (M ^{me}) de)	. 5 . 5 . 10	MIRABAUD (Albert) MIRABEAU et C'e MIRAULT (Mme, MONACO (Mme la princesse de) MONDO (Mme Henri) MONTCALM (marquis de)	. 2
IVI		MONTESOUJOU (comte W de)	3
Mackau (baron de). Mac-Mahon (Mmc la marquise de Madelline (curé de la). Madelline. Madier, substitut au Tribunal de la Seine. Magasins Généraux. Magne, notaire. Magniol (Mmc). Maigret (Mmc la comtesse de). Maillé (Mmc la duchesse de). Malllé (comte de) député. Malenfant) 5 20 5 10	Montesquiou - Ferenzac (comte Fernand de). Montherot (de). Morandière (de la). Moreau (H.). Moreau (Mme Auguste'. Morel d'Arleux (Paul), docteur. Moret. Moret. Moret. Moret. Moret. Moret. Moret. Moret. Moret. Moutand. (Mme). Moustier (marquis de), député. Moutard-Martin, docteur.	10 5 5 40 10 20 10 20
Maleville (Mme la marquise de) Malézieux (Mme)	5	MULLER (Mae)	5 40
MALLET frères, banquiers MANCEL (Mme)	5 40 5	Mun (marquis de)	10 5
MANNHEIM		N	
MANSAIS (Mme)	5	NT. CO.	
MARCUARD-KRAUSS.	10	Naud et Cio	5
MAREUIL (comte de)	10	INEUHAUS (IL.).	1.0
Margain (Mmo) Marion	5	NOIRETERRE (de)	10
MIARJOLIN (Alme)	20 20	NOLTE (Mme) NOUETTE DELORME (Mmc)	5
MARQUET DE VASSRLOT (Mme)	5	NUITTER	5 5
MARSDEN (Mmc)	10		*,
PIAS	10 5	0	
MAUGE (Mmo).	5	OBERNDOEFFER Mme)	
MAUSSION (MIMO)	5	UBISSIER, COCLEHE.	5 5
MAX-MICHARD, ancien député	40	UDENT	20
MAYNIEL	10	OFFROY, banquier ONFROY DE BRÉVILLE, conseiller	10
MÉGRET (Mme). MEILHAG.	5 5	a la Cour d'appel.	5
MERCIER (Mme)	5	OZANAM (Mme)	5
Merice (Arthur)	20	_	
MERVILLE, President a la Cour da	5	P	
Cassation	12	PAGANETTI et Cic	5
MEUNIER	5 5	PAGES (Mme)	10
mEORINNE (Mme Edunard)	5	PAM PANGE (marquis de)	10
Mechor, docteur	5	FARMENTIER, (le genéral)	5 20
MICHEL (Man)	5 5	FASSEZ.	20
THE TOTAL PLANTS OF THE PARTY O	5	PATTO (Mmc Fernandez). PEAN DE SAINT-GILLES.	5
MIMEREL	10	PENAUD (E,)	5 5
MINISTRE DES AFRAIDES ÉTRA ANGÉMICA	200	PERCHERON (Mmc)	5
MINISTRE DE LA GHEBRE	40	Périquet. Péronne, avocat.	5
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR	20	PEROUSE	20 5
(, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	10 1	PÉROUSE (Mmo	5

MM.	1	MIMI.	0.0
PERSOZ (J.)	5	RIENCOURT (comte de)	20
Persoz (J.) Persoz (M ^{me} V ^{ve})	5	RIVAILLE (Mmc)	5
Petit (Ch.)	5	RIVAUD (Mme)	5
Petit (Mme Fd.)	5	RIVET (Mme)	5
PETIT JOURNAL (le)	20	RIZETTI (Mmc)	5
PETIT JOURNAL (16)	20	ROPERT	5
PETIT PARISIEN (le)	10	ROBERT (Mme)	7
PHARMACIE NORMALE (La)	5	ROBINEAU, notaire	5
Picard, notaire		ROCHET	5.
Picor (G.), de l'Institut	10	RODRIGUES (Mme G.)	5
PIETTE (Mmo)	10	Rollin (Mme)	ä
PILLET-WILL (comte)	10		10
Pinguer, notaire	5	ROSPIEL (Mile de)	50
Piriou (Mme)	5	ROTHSCHILD (baron Arthur de)	40
PLACE CLICHY (magasins dela)	5	ROTHSCHILD (baron Alph. de).	10
PLAISANCE (Mme la duchesse de).	5	ROUART frères et Cio	
PLON et Cie	5	ROUEL	5
POLAILLON (Mine)	5	ROUFFLET (Mme)	10
POLETNICH, notaire	5	Rousse (Ed.)	5.
Ponnier (Vincent)	5	Rousseau	5
	5	Rousselet	5
PONT-NEUF (magasins du)	5	BOHVRE (de)	5
Pontois-Pontcarré (marquis de)	5	Boyer (de)	10
Porges (Mme)	10	Roziere (de), sénateur	10
Poriquet, sénateur	5	RUPELLE (de la)	5
Postor (journal Le Droit)	25	TOPELDE (GO TG)	
Potin (Félix et Cie)		~	
Potocki (comte)	5	S	
POUGNET	10		
POUILLET (Mmc)	10	SABATIER (Mme Maurice)	50.
Poupin (V.), député	10	SABOT, notaire	10
Pozzo Di Borgo (comte)	5	SAINT-JOSEPH (baron de)	5
PRAT (Mme)	5	SAINT-RAYMOND	5
Prévost (Mme)	5	SAINT-SÉNOCH (Mme de)	5.
PRINTEMPS (magasins du)	5	SALATHÉ-DIETZ	5.
PROPPER (Mme)	5	CALBURE (Mmo do)	5
PROUST, avocat	20	SALEMFELS (Mmo de)	5
PRUDHOMME (Edouard)	5	SALLA-UHRING (Mme)	5
Drumps (Mme de)	5	SALLET (Mme G.)	5
PRUINES (Mmc de)	5	Carrent of Cia hanguiars	5-
PULLEU (Mme)	5	SAMUEL et Cio, banquiers	. 5.
Down tow (I)	5	SANCY (de)	5
PUTEAUX (L.)	5	SANSON-DAVILLIER (MINE)	5
Puy (Paul du)	5	SAPIA (Mmc la comtesse)	
Puységur (Mme la comtesse de).		SARRAZIN	5.
		SAUVAGE (M ¹¹⁶ Renee)	5.
Q		SAUVAJUL	10
GC		SAY (Léon), député	50
()-f-ow (lime)	10	Scherer (M11e)	20
Quéroy (Mme)	5	Scherer (Mlle)	10
QUEVREMONT	6,7	SCHMERBER (Mme)	5
		SCHMITT et Cie	5
R		Schneider et Cie	20
10		Schoelcher, sénateur	10
D D. T. I. D. D. O. H. F.	5	Sciout, avocat	. 5
RAMBAUD DE LARROQUE	5	Sébire, sénateur	1.0
RAYNAL (de)	5	Sébline, sénateur	5
REDGWAY (Mme)	20	Sée (Marc)	5
REINACH	20	SEGOND (Mme)	5
Rémusat (de), sénateur		Segur (marquis de)	9
RENOULT (Mme)	ä	Swarp (comta Louis (la)	1
REVENAZ	5	Ségur (comte Louis de)	100
RÉVILLON Trères	50	SÉLIGMANN (Mme W.)	100
Ribot	5	Séligmann frères et Cie) (,
BICARD	5	SÉNARMONT (baron de)	
Program /monseigneiir le car-		SERRE	
dinal) archevêque de Paris	20	SERRE (Mme)	É
BICHARD (Mme)	5	SEURAT (Mme)	
RICHARD (MI")			

MM.			
		MM.	
SEYDOUX (Mmc Alfred)	ă	v	
DETNES (UE)	10		
DIEGERIED, depute	10	VAIMBEZ	
SILAN (Daronne de).	5	VALBREUZE (de)	40
DILHOL (A.)	10	VALENTIN (Mme)	
DIMON	5	VALLEE, notaire	10
Simon (Mmc)	5	VALLIN (Mme la comtesse de)	10
Simon (Mile Marguerite)	5	VALLOT	8
ormon, (grange maison)	20	VALLOT	5
Sizeranne (comte de la)	10	I VANIER, CONSCILLER à la Cour	
SMITHE (Mme)	10	d'appel	20
SOLICE (Mme)	10	VAIIN (Mine)	5
Soussay (de)	10	YAZ-VIEIRA (Mine)	5
SOUVESTRE SUPERT Mine	5	VELAY (G.)	5
SUBERT Mme)	- 5	VELTEN, sénateur	10
SULZBACH et Cio	5	Vernes (A.), banquier	20
Syamour (Mme)	20	VERNIÈRE (Michel)	5
S1220011 (11222)	5	VERNINAC (de),	10
T		VEYRAC, (C.) agent de change	20
		VICAIRE (Georges)	5
TAILLEFER	5	VIEILLARD (Mme)	5
TAILUS (Mmc la comfesse du)	ĕ	Viéra	5
TANGREDE (MIME)	5	VILMORIN (Mme do).	5
TANDEAU DE MARSAC DOTATE	5	VILMORIN-ANDRIEUX.	10
Teissier du Cros	5	1 VINCENT (Pant)	20
TERRAY, MERLIN et Cie	5	Vivès (Mme de).	5
THÉLIER (Mme)	5	Vogue (Marquis de)	5 5
THEVIN.	5	I VUISINS-LAVERNIÈRE (de) sénatour	
THIBAULT (Mme)	1.0	VORGES (de)	20 5
THIPHAINE (Mme)	10	VUITRY (Mine)	5
THOMAS (Mme)	ð	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	.,
Thomson, député.	20		
THULIÉ, docteur	5	W	
THUREAU (G.)	50	W.com on a	
I HUREAU-DANGIN	10	Waddington (Richard), sénateur	5
IUURILLON, notairo	10	Wallon, sénateur	5
TOURER EL CI (12)	5	WARRAIN (Mme)	5
TOURSEILLER, avoile.	5	WEIL (Mme).	20
TRARIEUX, Senateur	5	WÉTERHANN WEYHER (Mme),	20
TREBUCHET	5	WEYER (Mile)	10
TREEL (Muse)	10	WEYLAND	3
IRIPLER (WILL)	10	WITH (Mm° de).	5
IROUILLIER (Mmc)	5	Volff, sénateur.	5
TRUBERT, afficien depute	5	WOLFF-OBERLIN (Mme)	5
int, president honoraire à la	- 1	WORMS et JOSSE	$\frac{10}{20}$
Cour a appel	10	W ORTH	20
IRISTRAM	20	WRIGTH (Mme)	
Tufton (Lady)	20	/	5
		<u>-</u>	
U		\boldsymbol{z}	
ULLMANN	5	ZADOC KAHNN crond Dable:	
Ussel (comte de)	5	ZADOC KAHNN, grand Rabbin ZIEGLER (Mme)	20
		(22)	5

Souscriptions au-dessous de 5 francs.... 1.192 francs

Paris, — Imp. P. Mouillot, 13, quai Voltaire. — 56208.